



FONCTION PUBLIQUE TOUS EN GREVE

Mardi 26 JANVIER

Hausse immédiate des salaires

Exigeons la hausse immédiate du point indiciaire et le rattrapage de la perte subie par les 5 millions de fonctionnaires depuis le gel de 2010.

Un agent perd 117 € par mois pour un salaire net de 1 300 €.

Un agent perd 180 € par mois pour un salaire net de 2 000 €.

Un agent perd 234 € par mois pour un salaire net de 2 600 €.

Résultat : 9 % de perte de pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires et les agents des Services Publics.



aux restructurations et aux suppressions d'emplois qui entraînent un éloignement des Services Publics pour la population et des conditions de travail épouvantables pour les agents.

Pour des **Services Publics** facteurs d'égalité et de qualité de vie pour la population, **exigeons :**

- Le maintien de tous les emplois et de tous les services (aucune fermeture).
- Un Service Public assurant l'égalité des citoyens, l'égalité des élèves dans l'école publique.
- Défense de chaque hôpital, de chaque service d'Urgence, de chaque maternité, de chaque bloc opératoire...
- La titularisation de tous les contrats précaires, aucun CDD mis dehors.
- Un moratoire sur les redéploiements. Aucune mobilité forcée. Maintien des avantages acquis.
- Aucune privatisation.
- L'abrogation des réformes régressives (loi NOTRe, loi Touraine...).
- L'abrogation de la « réforme des collèges » facteur d'inégalité.

L'UD CGT 86 appelle l'unité de tous les salariés, public et privé

- Augmentation des salaires dans le Public et dans le Privé et revalorisation des pensions.
- Défense du Code du Travail, des conventions collectives et du statut des Services Publics.
- Arrêt des suppressions de postes et des licenciements.

Pour Châtelleraut, départ pour un co-voiturage vers Poitiers à 8 heures Place de l'Europe.

9h00 : RASSEMBLEMENT départemental devant la Direction de la Poste, rue Maillochon à Poitiers.

12-14 h : PIQUE-NIQUE REVENDICATIF offert devant l'entrée principale du CHU (devant la tour Jean Bernard).